

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1317 :

Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2023- Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Accusé de réception en préfecture
974-21974015X-2023-1023-29-1317-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception Préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°29/1317 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2023- Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice en cours.

Il est rappelé que le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il s'agit avant tout de reporter le résultat net de clôture de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

Par conséquent, en termes de marge de manœuvre, les inscriptions nouvelles demeurent limitées, car tributaires de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur et des recettes nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif.

I/ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE (Budget principal) : le résultat 2022.

Le Compte Administratif 2022 s'est soldé par un excédent net de clôture de 8 599 500 €. Ce résultat doit néanmoins être corrigé par la reprise du résultat net du budget annexe des pompes funèbres (+ 10 026 €) suite à sa clôture prononcée au 30 juin 2023 par délibération n° 27/1203 en date du 26 juin 2023.

Par conséquent, la reprise du résultat est arrêtée à **8 609 526 € (I)**, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

II/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement (Budget Principal) : + 2 390 000 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 2 390 000 € :

- reprises sur provisions :	+ 1 400 000 €.
- rôles supplémentaires taxes foncières :	+ 950 000 €.
- recettes de transfert et dotations :	+ 40 000 €.

L'amélioration du taux de recouvrement des créances par le comptable public a été constatée lors de l'actualisation des provisions budgétaires constituées pour dépréciation des comptes de tiers. Il en découle une reprise sur provisions de 1 400 000 €.

Par ailleurs, il est à noter que si la ville bénéficie d'autres recettes complémentaires notifiées depuis le vote du budget primitif (fiscalité directe et dotations), l'option de ne pas les inscrire au budget supplémentaire permet de compenser les incertitudes autour de l'encaissement des recettes de fiscalité indirecte liées à la conjoncture économique (octroi de mer, taxe sur carburants, droits de mutation).

II-2- Corrections sur dépenses de fonctionnement (Budget Principal) : + 10 613 500 €

Les autorisations budgétaires en fonctionnement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 10 613 500 € :

- dotations aux provisions :
- frais de personnel :

+ 5 605 000 €
Accusé de réception en préfecture
974 219740164 20231023-29-1317-DE
Date de transmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

- frais généraux :	+ 1 400 000 €.
- subventions aux tiers (chap.65-657) :	+ 787 000 €.
- frais financiers :	+ 500 000 €.
- charges exceptionnelles :	+ 100 000 €.
- autres :	+ 221 500 €.

Le contexte économique dégradé et incertain, généré par une forte inflation observée depuis 2 ans, continue de peser sur les charges de fonctionnement de la ville.

La sécurisation du budget communal face à des risques financiers de toute nature nécessite ainsi de réajuster le montant des provisions (pour contentieux et garanties d'emprunt essentiellement) à hauteur de 5 605 000 €.

Par ailleurs le nouveau dégel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires intervenu au mois de mai (+ 1.5 %, après + 3.5 % au 01/07/2022) et décidé par l'Etat, toujours conjugué aux autres mesures gouvernementales entrées en vigueur depuis la fin d'année 2022 (revalorisation indiciaire des fonctionnaires de la catégorie C, hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC, ce dernier étant indexé sur l'inflation), va impacter la masse salariale. Les charges de personnel devront par conséquent bénéficier d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 €.

L'ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 1 400 000 € du poste Frais Généraux (chapitre 011) enregistre principalement la révision tarifaire des dépenses énergétiques (+ 475 000 € pour les consommations électriques) et autres fluides (+ 200 000 € pour les abonnements eau).

De même, la régularisation à hauteur de 245 000 € du paiement d'une mission foncière commandée par la ville en 2015 intervenu au premier trimestre dans le cadre de travaux d'alimentation en eau potable du secteur de Dassy a été nécessaire en marge du transfert de compétence à l'intercommunalité.

Le réajustement des autres frais généraux concerne le budget dédié au nettoyage de la ville (+ 100 000 €) ainsi que celui de l'organisation du salon Athéna, tous deux devant supporter des surcoûts liés à l'inflation.

L'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 787 000 € pour les subventions de fonctionnement aux tiers résulte essentiellement d'une nouvelle comptabilisation (à hauteur de 353 000 €) des participations d'équilibre versées par la ville dans les concessions publiques d'aménagement, désormais assimilées à des charges de fonctionnement (les participations versées au titre des équipements publics continuent d'être imputées en section d'investissement).

Le dispositif Résiduel des emplois aidés (+ 136 000 €) verra son budget porté à 1 066 000 € et les clubs sportifs et culturels de la ville bénéficieront d'une rallonge de 190 000 €.

Par ailleurs, la poussée inflationniste précédemment évoquée ayant entraîné une forte remontée des taux d'intérêts sur les marchés financiers, les frais financiers doivent être réajustés à la hausse (+ 500 000 €) pour couvrir la dette bancaire souscrite à taux variable (principalement la dette indexée sur le taux du Livret A).

Le poste « autres dépenses » (+ 221 500 €) enregistre enfin le complément de financement demandé dans le cadre des participations obligatoires au écoles privées sous contrat (+ 150 000 € pour deux années).

Au final, les crédits supplémentaires en section de fonctionnement représentent une augmentation de près de 8 % par rapport au budget primitif. Néanmoins, **les dépenses courantes (hors dépenses financières et exceptionnelles) bénéficient d'une majoration de plus de 4.4 M€, soit une augmentation ramenée à + 3.5 %.**

III/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III-1- Corrections sur recettes d'investissement (Budget Principal) : + 5 282 000 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 5 282 000 € :

- subventions du PPI :	+ 1 417 000 €.
- <i>emprunts pour opérations financières (neutralité budgétaire) :</i>	+ 2 500 000 €.
- déconsignation foncière :	+ 770 000 €.
- emprunt du PPI :	+ 595 000 €.

III-2- Corrections sur dépenses d'investissement (Budget Principal) : + 5 668 026 €

Les autorisations budgétaires en investissement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 5 668 027 € :

- <i>emprunts pour opérations financières (neutralité budgétaire) :</i>	+ 2 500 000 €.
- dépenses d'équipement :	+ 2 043 026 €.
- remboursement emprunt en capital :	+ 475 000 €.
- autres dépenses d'investissement :	+ 650 000 €.

2 500 000 € supplémentaires sont inscrits au titre des opérations de gestion de dette et de trésorerie, sans impact budgétaire (inscription similaire en recettes).

S'agissant du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI), son exécution observée depuis le début d'année conduit à augmenter les crédits de paiement à hauteur de 2 043 027 €.

Un crédit de 650 000 € est ouvert pour financer l'acquisition par anticipation de terrains dont le portage avait été confié initialement à l'Etablissement public foncier de La Réunion (EPFR).

Au final, les crédits supplémentaires en section d'investissement représentent une augmentation de + 6 % par rapport au budget primitif.

IV/ IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

La structure de financement du budget supplémentaire se traduit ainsi :

- Excédent du compte 2022 :	+ 8 609 526 €.
- Besoin de financement en fonctionnement :	- 8 223 500 €.
- Besoin de financement en investissement :	- 386 026 €.

Au final, le Budget Supplémentaire viendra augmenter les autorisations budgétaires de 2023 figurant au Budget Primitif de plus de 16 M€, soit une progression de 7 % par rapport au budget primitif. :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2023</i>	<i>rappel Budget Primitif 2023</i>
	Montant	Montant
Investissement	5 668 026 €	90 277 100 €
Fonctionnement	10 613 500 €	128 590 000 €
Total	16 281 526 €	218 867 100 €

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, la commune disposera pour 2023 d'un budget en mouvements réels (hors résultat reporté), après intégration des restes à réaliser, de **261 190 289 € en progression de + 1.9 %**.

Par section, le budget global (BP + RAR +DM + BS) est arrêté à :

<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>2023</i>	<i>%</i>	<i>2022</i>	<i>Var. en %</i>	<i>2021</i>
Investissement	121 986 789 €	47%	125 780 221 €	-3.0%	118 635 793 €
Fonctionnement	139 203 500 €	53%	130 526 236 €	6.6%	129 674 885 €
	261 190 289 €	100%	256 306 457 €	1.9%	248 310 678 €

V/ LES BUDGETS ANNEXES :

V-1/ Le budget annexe de la régie du port :

Les recettes prévisionnelles de l'exercice (hors excédent reporté) sont réduites de 400 000 €, exclusivement en section d'investissement, correspondant à la réduction de moitié du recours à l'emprunt.

Le projet de budget supplémentaire de la régie du port propose une majoration des dépenses réelles (hors déficit reporté) à hauteur de **107 933 €**, répartis comme suit :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2023</i>	<i>rappel Budget Primitif 2023</i>
	Montant	Montant
Investissement	100 000 €	845 850 €
Fonctionnement	7 933 €	52 150 €
Total	107 933 €	898 000 €

V-2/ Le budget annexe SEPF (service extérieur des pompes funèbres) :

Le budget annexe ayant été clôturé au 30 juin 2023, les activités du service sont désormais retracées au sein du budget principal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE VOTER** le Budget Supplémentaire de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2023 au niveau du chapitre.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL		
VUE D'ENSEMBLE		
FONCTIONNEMENT		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 898 701.61 €	2 390 000.00 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		8 508 701.61 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 898 701.61 €	10 898 701.61 €
INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	9 168 026.51 €	20 067 201.61 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	26 041 662.78 € 3 692 768.08 €	18 835 255.76 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	38 902 457.37 €	38 902 457.37 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	49 801 158.98 €	49 801 158.98 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE DU PORT		
VUE D'ENSEMBLE		
FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	394 468.05 €	- €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		394 468.05 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	394 468.05 €	394 468.05 €
INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	100 000.00 €	- 13 464.60 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 161 039.86 €	1 274 504.46 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 261 039.86 €	1 261 039.86 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 655 507.91 €	1 655 507.91 €



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE
REUNION
Michel FONTAINE